

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-853

présenté par
M. Breton

ARTICLE 29

À l'alinéa 68, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ressources fiscales des CCI ont été amputées de 46% entre 2012 et 2018.

La nouvelle ponction prévue par cet article est insoutenable pour l'équilibre des CCI

Il s'agit d'un amendement de repli pour repousser la mesure à 2020.